

MINISTRE DES EAUX ET FORÊTS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AUX EAUX
ET FORÊTS

JA.-
REPUBLICAINE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
ET FINANCIÈRES

du 7/08/84

DECRET N° _____ /MEF/SGEF/DAMP/SAV
Portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1984 des Ingénieurs des Eaux et Forêts des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services techniques (Eaux et Forêts), en tête ADZIMBA EPOUNA Jean Marie.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 203/77 du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services techniques ;
(/u la Loi n° 12/130 du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 52/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret n° 80/650 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret n° 81/100 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du 4 Avril 1984.

(/) E C R E T E :

Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1984 les Indigènes des cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des services techniques (Saux et Forêts) dont les noms suivent :

Pour le 2° échelon : A 2 ans

- DZINBI EPOUM Jean Marie Mini. Industrie
- KOUHOU Albert D.E.P.
- NISSAHOUM Noïse D.E.P.

A 30 mois

- COM Bernard D.F.
- HESSALO Frédéric SCBO
- METOMEBI Gilbert SONATRAB
- HFOUKA Auguste DEP
- HOUBIALA Dieudonné DEP
- KOMBÉ Félix D/R/BOUENZA

Pour le 3° échelon A 2 ans

- BOUKINDI Joseph DR/Pool
- EKIAM Pierre France
- ESSEREKE Albert URSS
- KIBAMBA BIONO UAIC
- HESSIBA Claude Etienne DEP
- HECUTOU Gaston Plan
- MILOLO Norbert CAB/NEF
- HOUBIS NOUNDZARA Elgoire SIBOM

A 30 mois

- LOUFOUKA Pascal UAIC
- KISSA Maurice SONATRAB

Pour le 4° échelon A 2 ans

- DOUA François DEP
- AKOLI Victor DEP
- TCHITENBO Désiré SECC

A 30 mois

- HESIBA François France

Article 2. - Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans

Pour le 2° échelon

- EMBON Léon Pascal D. Forêts
- OHDZET Boniface P. SUD CONGO

Pour le 3° échelon

- HESSEMO HENANDOU Denis DEP

.../...

Article 3. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Prazzaville, le

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Eaux et
Forêts,

Henri DJOMBO. -

Le Ministre des Finances

Irihi Osséioumbe LEKOUNDZOU. -

Colonel Louis SYLVAIN-GON.

Le Ministre du Travail et
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA. -

AMPLIATIONS.

SGCM/BC.....	2
JORFC.....	2
DGTFP/DFP.....	78
DGB.....	3
DCF.....	3
MEF.....	2
IGEF.....	3
DAAF/SAP.....	78
INT.....	26